



Département des Ardennes

2

VILLE DE GIVET

PRÉFECTURE des Ardennes

28 SEP. 2014

ARRIVÉE

PLAN LOCAL D'URBANISME

PROJET D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT DURABLES

Vu pour être annexé à la délibération du conseil municipal du **3 septembre 2014**, approuvant la révision générale du Plan Local d'Urbanisme.

Cachet de la Mairie / Signature

Claude WALLENDORFF
Maire

M. Claude WALLENDORFF



Document initial :

Publié le : 24.06.1976

Approuvé le : 22.04.1977

VILLE DE GIVET

Place Carnot

08600 GIVET

Tél 03.24.42.06.84. Fax 03.24.42.02.44

E-mail: dgs@mairiegivet.fr

Révisé le:	Modifié le:	Mis à jour le:
03.09.2014		



PLAN LOCAL D'URBANISME

PROJET D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT DURABLES

Vu pour être annexé à la délibération du conseil municipal du **3 septembre 2014**,
approuvant la révision générale
du **Plan Local d'Urbanisme**.

Cachet de la Mairie / Signature

M. Claude WALLENDORFF

Document initial :

Publié le : 24.06.1976
Approuvé le : 22.04.1977



VILLE DE GIVET
Place Carnot
08600 GIVET
Tél 03.24.42.06.84. Fax 03.24.42.02.44
E-mail: dgs@mairiegivet.fr

Révisé le:		Modifié le:		Mis à jour le:	
03.09.2014					

Sommaire :

	GLOSSAIRE	Page 2
	PRÉAMBULE	Page 3
1	ORIENTATIONS GÉNÉRALES LIÉES À LA PROTECTION DES ESPACES NATURELS, FORESTIERS ET AUX CONTINUITÉS ÉCOLOGIQUES	Page 5
2	ORIENTATIONS GÉNÉRALES LIÉES À LA PROTECTION DES ESPACES AGRICOLES	Page 8
3	ORIENTATIONS GÉNÉRALES LIÉES À LA THÉMATIQUE HABITAT	Page 9
4	ORIENTATIONS GÉNÉRALES LIÉES AU VOLET ÉCONOMIQUE ET AU DÉVELOPPEMENT DES COMMUNICATIONS NUMÉRIQUES	Page 15
5	ORIENTATIONS GÉNÉRALES LIÉES AUX TRANSPORTS ET AUX DÉPLACEMENTS	Page 21
	CARTE DE SYNTHÈSE DU P.A.D.D.	Page 25
	CARTE DE LOCALISATION « DES SECTEURS À PROJET »	Page 26

Glossaire :

C

C.C.A.R.M. Communauté de **C**ommunes **A**rdenne **R**ives de **M**euse
C.C.A.S Centre **C**ommunal d'**A**ction **S**ociale

E

E.H.P.A.D Établissement d'**H**ébergement pour **P**ersonnes **A**gées **D**épendantes

G

G.A.E.C. **G**roupement **A**gricole d'**E**xploitation en **C**ommun

H

H.L.M. **H**abitation à **L**oyer **M**odéré

I

I.C.P.E. **I**nstallation **C**lassée pour le **P**rotection de l'**E**nvironnement
I.N.S.E.E. **I**nstitut **N**ational de la **S**tatistique et des **E**tudes **E**conomiques

N

N.R.A. **N**œud de **R**accordement d'**A**bonnés

O

O.A.P. **O**rientation d'**A**ménagement et de **P**rogrammation
O.P.A.H. **O**rientation **P**rogrammée d'**A**mélioration de l'**H**abitat

Q

Q.E.B. **Q**ualité **E**nvironnementale d'un **B**âtiment

P

P.A.Co.G. **P**arc d'**A**ctivités **C**ommunautaire de **G**ivet
P.A.D.D. **P**rojet d'**A**ménagement et de **D**éveloppement **D**urables
P.L.U. **P**lan **L**ocal d'**U**rbanisme
P.N.R.A. **P**arc **N**aturel **R**égional des **A**rdennes

S

S.D.T.A.N. **S**chéma **D**irecteur **T**erritorial d'**A**ménagement **N**umérique
S.R.U. **S**olidarité et **R**enouvellement **U**rban

Z

Z.N.I.E.F.F. **Z**one **N**aturelle d'**I**ntérêt **E**cologique **F**aunistique et **F**loristique

La loi du 13 décembre 2000 relative à la Solidarité et Renouvellement Urbain (SRU), complétée par la loi Urbanisme et Habitat du 2 juillet 2003, place le **développement durable** au cœur de la démarche de la planification.

L'article R.123-3 du Code de l'Urbanisme définit le contenu du **Plan d'Aménagement et de Développement Durables (P.A.D.D)** dans le respect des objectifs et des principes énoncés aux articles L.110 et L.121-1 et également des orientations d'urbanisme et d'aménagement retenues par la commune, notamment en vue de favoriser le renouvellement urbain et de préserver la qualité architecturale et l'environnement.

La rédaction du Plan Local d'Urbanisme (P.L.U.) constitue donc un enjeu majeur et complexe. Ce document doit, en effet, traduire **une vision future de la ville, souhaitée par le Conseil municipal et ses habitants**, dans les documents et les règles qui s'imposeront dans les années à venir.

Le P.A.D.D a été élaboré sur la base **d'un diagnostic territorial** dont les principales tendances sont rappelées en introduction.

Trois idées fortes se dégagent :

- **La simplicité du document d'urbanisme.** Chaque habitant doit pouvoir accéder de façon claire et directement utilisable aux règles qui régissent son cadre de vie.
- **La cohérence et l'ambition affirmée du projet communal** de mener **une politique volontariste en faveur de l'emploi et du maintien des habitants.**
- **Une concertation approfondie.** L'urbanisme se doit d'être **participatif**. La consultation la plus large possible de la population est recherchée.

Le P.L.U. comprend :

- un rapport de présentation
- **le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (P.A.D.D.), qui :**
 - *définit les orientations générales des politiques d'aménagement, d'équipement, d'urbanisme, de protection des espaces naturels, agricoles et forestiers, et de préservation ou de remise en bon état des continuités écologiques.*
 - *arrête les orientations générales concernant l'habitat, les transports et les déplacements, le développement des communications numériques, l'équipement commercial, le développement économique et les loisirs, retenues pour l'ensemble de la commune.*
 - *Il fixe des objectifs de modération de la consommation de l'espace et de lutte contre l'étalement urbain.*
- des Orientations d'Aménagement et de Programmation (O.A.P.)
- un règlement et ses documents graphiques

Le P.A.D.D. pose la question du **"devenir du territoire de Givet"** au cours des prochaines années et il en transcrit les orientations générales.

Une ligne de conduite : le développement durable

La notion de développement durable se définit comme un développement fondé sur la solidarité avec les générations futures : **"satisfaire à ses propres besoins sans remettre en cause les besoins futurs"**.

Cette notion s'exprime dans quelques principes fondamentaux : **équilibre, diversité des fonctions urbaines et mixité sociale, respects de l'environnement et des ressources naturelles, maîtrise des besoins en déplacements et de la circulation automobile, préservation de la qualité de l'air, de l'eau, des écosystèmes.**

La démarche d'élaboration du P.L.U. s'accompagne du respect des principes suivants :

1° L'équilibre entre :

- a) *Le renouvellement urbain, le développement urbain maîtrisé, la restructuration des espaces urbanisés, la revitalisation des centres urbains et ruraux, la mise en valeur des entrées de ville et le développement rural ;*
- b) *L'utilisation économe des espaces naturels, la préservation des espaces affectés aux activités agricoles et forestières, et la protection des sites, des milieux et paysages naturels ;*
- c) *La sauvegarde des ensembles urbains et du patrimoine bâti remarquables ;*

2° La diversité des fonctions urbaines et rurales et la mixité sociale dans l'habitat, en prévoyant des capacités de construction et de réhabilitation suffisantes pour la satisfaction, sans discrimination, des besoins présents et futurs en matière d'habitat, d'activités économiques, touristiques, sportives, culturelles et d'intérêt général ainsi que d'équipements publics et d'équipement commercial, en tenant compte en particulier des objectifs de répartition géographiquement équilibrée entre emploi, habitat, commerces et services, d'amélioration des performances énergétiques, de développement des communications électroniques, de diminution des obligations de déplacements et de développement des transports collectifs ;

3° La réduction des émissions de gaz à effet de serre, la maîtrise de l'énergie et la production énergétique à partir de sources renouvelables, la préservation de la qualité de l'air, de l'eau, du sol et du sous-sol, des ressources naturelles, de la biodiversité, des écosystèmes, des espaces verts, la préservation et la remise en bon état des continuités écologiques, et la prévention des risques naturels prévisibles, des risques technologiques, des pollutions et des nuisances de toute nature".

Ce principe se traduit pour les P.L.U. par une obligation de moyens que les auteurs des P.L.U. satisfont en déterminant librement les conditions permettant notamment d'assurer des capacités de construction et de réhabilitation suffisantes en tenant compte de l'équilibre entre emploi et habitat, ainsi que de la desserte en transports et de la gestion des eaux.

Les P.L.U. doivent prévoir une offre de logements suffisante pour répondre à la quantité et à la diversité des besoins.

Le P.A.D.D. de Givet s'appuie sur les grands axes de réflexion issus du diagnostic, de l'état initial de l'environnement et des enjeux croisés mis en évidence par une approche transversale des thématiques environnementales :

- Le développement économique,
- Le développement urbain lié aux enjeux sociodémographiques, à l'objectif de modération de la consommation de l'espace et de lutte contre l'étalement urbain,
- Le patrimoine naturel et paysager,
- Le patrimoine historique,
- Les déplacements et les transports.

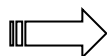
Trois ambitions déclinent les projets et orientations d'aménagement envisagés sur la ville pour les dix à quinze prochaines années :

- **Favoriser le développement économique et touristique,**
- **Prévoir un développement urbain** en adéquation avec les objectifs de population souhaités par la commune, assurant une offre diversifiée et qualitative en logements, en services et en équipements publics adaptée aux attentes des nouveaux arrivants et aux nouvelles façons d'habiter,
- **Assurer une gestion durable des espaces naturels et urbains.**

1 : ORIENTATIONS GÉNÉRALES LIÉES À LA PROTECTION DES ESPACES NATURELS, FORESTIERS ET AUX CONTINUITÉS ÉCOLOGIQUES

1.1. PROTÉGER ET GÉRER DURABLEMENT LES ESPACES NATURELS REMARQUABLES

RAPPELS CIBLÉS DU DIAGNOSTIC ...



Le territoire de **Givet** abrite plusieurs zones environnementales remarquables.

. **Les vallées de la Meuse et de la Houille** forment un paysage-repère.

. Les points d'appel dans le paysage sont majestueux (Tour Victoire, fort de Charlemont, Mont d'Hairs, etc.)

. **Les sommets des coteaux agricoles** offrent à la lisière des boisements, des vues largement ouvertes sur la vallée et le paysage urbain,

. Topographie typique d'une vallée, **avec points de vue à préserver** depuis les versants.

. **Milieux écologiques de grand intérêt et protégés** : Réserve Naturelle Nationale, Natura 2000, arrêté de Biotopie, Zones Naturelles d'Intérêt Faunistique et Floristique, etc.

... ET CHOIX POLITIQUES EN DÉCOULANT

1.1.1. IDENTIFIER ET PROTÉGER LES ESPACES RECENSÉS COMME ÉTANT SENSIBLES

- en informant les tiers à travers le P.L.U. de la présence locale **de zones recensées au niveau national ou européen comme étant des milieux accueillant des espèces protégées ou des associations végétales originales** (réserve naturelle de la Pointe de Givet, rochers et falaises de Charlemont, etc.),
- en préservant le paysage du front de Meuse et en aménageant les berges.

1.1.2. IDENTIFIER ET PRÉSERVER LES « ESPACES DE NATURE RÉSIDUELS »

- préserver dans les zones urbaines et en périphérie, les haies, bosquets, les vergers qui restent nombreux, mais aussi les vieux murs, mares et points d'eau et les fonds humides (thalweg).
- et définir le classement adapté dans le Plan Local d'Urbanisme (zone naturelle et forestière).

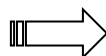
1.1.3. POURSUIVRE LA VALORISATION DU PATRIMOINE NATUREL DU TERRITOIRE

- prendre en compte le plan de gestion de la réserve naturelle de la Pointe de Givet et des sites natura 2000 (Documents d'objectifs respectifs),
- intégrer la conservation du site dans le contexte local (support pédagogique),

1 : ORIENTATIONS GÉNÉRALES LIÉES À LA PROTECTION DES ESPACES NATURELS, FORESTIERS ET AUX CONTINUITÉS ÉCOLOGIQUES

1.2. PROTÉGER ET GÉRER DURABLEMENT LES ESPACES FORESTIERS

RAPPELS CIBLÉS DU DIAGNOSTIC ...



La surface forestière représente environ 16% du territoire communal.

Le sud de la ville, marqué par la présence du Mont d'Hauris et la vallée de la Houille, est occupé par une alternance de boisements composés de chênaies-hêtraies et chênaies-charmaies (Moulin-Boreux), de pelouses calcaires karstiques, et pelouses sèches à orchidées.

Le fond de la vallée de la Houille, fortement urbanisé, comprend cependant encore quelques boisements linéaires d'une ripisylve résiduelle.

À l'ouest, le mont de Charlemont offre une même occupation des sols (alternance de boisements et de pelouses calcaires), aux abords du Fort de Charlemont et du Fort Condé. Plus loin, vers Philippeville, quelques boisements sont présents, sur les reliefs.

À l'est, on trouve des boisements sur les collines, formant frontière avec la Belgique (vers Beauraing), et le long du ruisseau de Massemble.

Des alignements végétaux donnent enfin un caractère semi-bocager au reste du territoire.

... ET CHOIX POLITIQUES EN DÉCOULANT

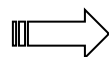
Il s'agit :

- **d'identifier les espaces boisés méritant d'être classés par le Plan Local d'Urbanisme** en raison de leur intérêt paysager ou écologique (lien avec les trames verte et bleue issues de l'application des lois du Grenelle de l'Environnement),
- de préserver et valoriser les espaces boisés remarquables, haies, talus, plantations, et les intégrer aux réseaux environnants.

1 : ORIENTATIONS GÉNÉRALES LIÉES À LA PROTECTION DES ESPACES NATURELS, FORESTIERS ET AUX CONTINUITÉS ÉCOLOGIQUES

1.3. MESURES EN FAVEUR DES CONTINUITÉS ÉCOLOGIQUES

RAPPELS CIBLÉS DU DIAGNOSTIC ...



... ET CHOIX POLITIQUES EN DÉCOULANT....

Les mesures de protection des espaces naturels doivent être conjuguées avec la nécessité de garantir sur le long terme les échanges écologiques entre les différentes entités protégées.

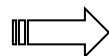
Pour cela, le Plan Local d'Urbanisme de Givet va s'attacher à :

- veiller à préserver la liaison entre les espaces protégés,
- s'assurer que les choix établis en faveur du développement urbain ne remettent pas en cause les continuités écologiques (perméabilité pour les échanges faunistiques),
- élargir cette orientation de préservation ou de remise en bon état des continuités écologiques à la réflexion amont de tout projet d'aménagement ou d'équipement.

2 : ORIENTATIONS GÉNÉRALES LIÉES À LA PROTECTION DES ESPACES AGRICOLES

UNE ORIENTATION UNIQUE : CONCILIER DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE ET POURSUITE DE L'ACTIVITÉ AGRICOLE

RAPPELS CIBLÉS DU DIAGNOSTIC ...



L'activité agricole givetoise est encore présente et elle est axée sur l'élevage.

Au 1^{er} mars 2013, on recense sur le territoire de Givet :

- **cinq exploitations ayant leur siège sur le territoire de Givet** (vaches laitières et allaitantes),
- **cinq agriculteurs extérieurs venant exploiter des terres givetoises** (vaches laitières et allaitantes) et ne disposant pas de bâtiments agricoles à Givet,
- **une activité horticole,**
- **un centre équestre** « Les Écuries de la Famenne » installé chemin de Mon Plaisir,
- **et un privé possédant des chevaux au lieudit « Les Canards ».**

Parmi cette liste figure le G.A.E.C. Jusnot (I.C.P.E.), dont le déménagement à Saint-Marcel est en cours.

Un silo à grain de Champagne-Céréales est implanté en bord de Meuse sur le port de Givet. Le site est susceptible de présenter des risques technologiques.

... ET CHOIX POLITIQUES EN DÉCOULANT

2.1. IDENTIFIER LA VOCATION AGRICOLE DES TERRAINS PROPICES À CETTE ACTIVITÉ

- en identifiant les sièges d'exploitation agricole et les autres bâtiments à usage agricole au sein de la zone urbanisée et sur l'ensemble du territoire communal,
- en réservant un classement en zone agricole du Plan Local d'Urbanisme des terrains au potentiel agronomique, biologique et économique et des sites d'exploitation qui ne se situent pas à l'intérieur de l'urbanisation,
- en étant vigilant sur les règles d'urbanisme applicables dans les autres zones du P.L.U. dans lesquelles se situerait déjà un bâtiment agricole,
- en veillant à ce que les perspectives de développement de l'urbanisation, habitat et activités confondues, ne remettent pas fondamentalement en cause le fonctionnement et la pérennité des exploitations existantes.

2.2. PRENDRE EN COMPTE LES RISQUES TECHNOLOGIQUES

- en identifiant les installations para-agricoles susceptibles de présenter des risques (prise en compte et traduction réglementaire des périmètres de dangers).

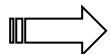
2.3. ÉCONOMISER L'ESPACE AGRICOLE ET VALORISER LE PAYSAGE

- en ouvrant à l'urbanisation des terres agricoles pour répondre aux seuls besoins de développement urbain et de manière concertée avec la profession agricole,
- en favorisant le maintien des zones agricoles ouvertes offrant de beaux paysages agricoles à valoriser (ponctués de patrimoine bâti intéressant : Chapelle Walcourt, Ferme de Massemble, ferme de Félix Pré).

3 : ORIENTATIONS GÉNÉRALES LIÉES À LA THÉMATIQUE HABITAT

3.1. PRENDRE EN COMPTE LA DIMENSION ENVIRONNEMENTALE DANS LE DÉVELOPPEMENT URBAIN

RAPPELS CIBLÉS DU DIAGNOSTIC ...



... ET CHOIX POLITIQUES EN DÉCOULANT

La richesse locale du réseau hydrographique induit malheureusement l'omniprésence de :

- zones inondables liées aux débordements de la Meuse et de la Houille,
- de fonds dévalant les versants agricoles (thalweg).

On note aussi la présence :

- **d'un aléa faible de** risque de gonflement d'argile ;
- de **canalisations de transports de gaz, de lignes électriques et de postes,**
- **de risques technologiques et de sols pollués** liés à la nature d'activités industrielles exercées,
- **d'un risque de mouvement de terrain,** par la chute possible de blocs des falaises de Charlemont ou du Mont d'Haur.

Ces risques avérés font partie des données à prendre en considération dans le choix des futures zones à urbaniser.

La station d'épuration givetoise est dimensionnée pour un niveau de 13000 ÉqH et elle reçoit les effluents de trois autres communes.

La défense incendie n'est pas totalement satisfaisante.

3.1.1. PROTÉGER ET INFORMER LA POPULATION CONTRE LES RISQUES IDENTIFIÉS

- en veillant à éviter les constructions nouvelles dans les zones inondables et humides et les fonds.

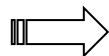
3.1.2. ENCOURAGER UN DÉVELOPPEMENT RESPECTUEUX DE L'ENVIRONNEMENT

- en étant vigilant sur la qualité urbanistique, architecturale et environnementale des constructions **en fixant des densités et formes urbaines garantes du développement durable et en adéquation avec les objectifs de population,**
- en encourageant le recours aux énergies **renouvelables** et en incitant à la **Haute Qualité Environnementale du bâti** (QEB) pour l'ensemble des aménagements et des constructions / réhabilitations,
- en veillant à la ressource en eau (problématique liée à la vulnérabilité du captage de la Houille à Landrichamps) et en assurant une bonne défense incendie,
- en prenant en considération le zonage d'assainissement communal et les capacités de traitement de la station d'épuration.
- **en recherchant une conception, des aménagements, des choix d'implantation pertinents au regard des objectifs environnementaux:**
 - . **Inciter à la conception bio climatique,**
 - . Favoriser **une densité qualitative** permettant de développer les espaces libres,
 - . Poursuivre le développement des déplacements doux et les cheminements piétons.

3 : ORIENTATION GÉNÉRALE LIÉE À LA THÉMATIQUE HABITAT

3.2. PRÉSERVER LE PATRIMOINE ARCHITECTURAL EXCEPTIONNEL

RAPPELS CIBLÉS DU DIAGNOSTIC ...



La ville de Givet est marquée par l'histoire, et son paysage en garde une très forte empreinte militaire (forts, tours, camp retranché du Mont d'Hairs, etc.).

Givet Saint-Hilaire constitue un véritable potentiel touristique, avec ses ruelles, les portes, l'architecture remarquable de certains bâtiments, et la pierre bleue de Givet donnent sans aucun doute son identité à la ville ;

. Plusieurs sites et monuments ouverts au public retracent l'histoire de la ville, notamment son rôle militaire.

. Présence de châteaux (Massembre, Félix Pré, Mon Bijou, etc.) et autres édifices de caractère comme la Poste et l'hôtel de Ville, qui offrent un bel exemple d'architecture du début du siècle,

. Des parcs urbains à préserver,

De nombreuses actions de mise en valeur du patrimoine historique et culturel de la ville ont été réalisées.

Cependant, de nombreux bâtiments anciens sont encore en mauvais état, et des espaces en friches ou à l'abandon constituent des points noirs dans le paysage urbain.

... ET CHOIX POLITIQUES EN DÉCOULANT

3.2.1. DÉFINIR UNE POLITIQUE DE PRÉSERVATION DU PATRIMOINE ARCHITECTURAL TOUT EN VEILLANT AU RENOUVELLEMENT URBAIN

- en mettant en place une Aire de Mise en Valeur Architecturale et Paysagère,
- en veillant à préserver l'unité du front bâti ancien en façade fluviale (vitrine à haute valeur patrimoniale).

3.2.2. POURSUIVRE LES ACTIONS DE MISE EN VALEUR DU PATRIMOINE HISTORIQUE ET CULTUREL

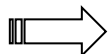
Pour satisfaire aux besoins en logements ou en équipements de la ville, et pour contribuer à revaloriser son patrimoine, la commune, par le biais du renouvellement urbain, s'est donnée comme objectif la réalisation d'un vaste programme de réhabilitation, parallèlement à des opérations de mise en valeur des sites environnants ; il s'agit des bâtiments et espaces suivants :

- o Ancienne église des Récollets,
- o Îlot situé entre l'ancien Manège Militaire, le centre des Métiers d'Arts et le parking du Manège
- o Mise en valeur des quartiers traversés par les bras de la Houille, dans Givet Notre-Dame (berges, bâtiments, voiries)
- o Immeubles insalubres subsistant au quai du Fort de Rome
- o Mise en valeur des centres anciens des deux rives
- o Mise en valeur des berges de Meuse
- o Valorisation des anciennes fortifications de Givet (Porte de Rancennes, Porte Charbonnière, Porte de France, Fort Condé, etc.)

3 : ORIENTATION GÉNÉRALE LIÉE À LA THÉMATIQUE HABITAT :

3.3. ENRAYER LA CHUTE DE POPULATION ET POURSUIVRE LE DÉVELOPPEMENT URBAIN

RAPPELS CIBLÉS DU DIAGNOSTIC ...



. Un déclin démographique :

Givet compte aujourd'hui 6626 habitants (population municipale légale en vigueur au 1^{er} janvier 2014). Malgré ses atouts, **la Ville de Givet est confrontée à un phénomène de déclin et enregistre depuis 1990 une chute démographique sensible** (-13,8% entre 1990 et 2009).

. **Cette chute s'accompagne d'une nette tendance au vieillissement de la population depuis 1999**, avec un indice de vieillissement qui passe de 0,68 à 0,93 entre 1999 et 2009.

. En 2009, **le nombre moyen de personnes par ménage s'élève à 2,2** (contre 2,3 pour la France).

Les couples mariés restent majoritaires mais ils représentent moins de 50% des ménages.

Actifs :

Selon les critères de l'I.N.S.E.E., Givet fait partie de la zone d'emplois de Charleville-Mézières.

En 2009, la population active de Givet est majoritairement constituée d'ouvriers et d'employés salariés, mais le nombre d'actifs représentant ces deux catégories socioprofessionnelles est en baisse par rapport à 1999. Ce sont les professions intermédiaires qui augmentent le plus, avec les cadres et professions intellectuelles supérieures.

À eux seuls, deux secteurs d'activité regroupent 70% des emplois givetois :

- le commerce, les transports et les services divers,
- l'administration publique, l'enseignement, la santé et l'action sociale.

... ET CHOIX POLITIQUES EN DÉCOULANT

3.3.1. CONTINUER À ŒUVRER POUR STOPPER LA BAISSÉ DE POPULATION ET ENRAYER LE PHÉNOMÈNE DE "FUITE DE LA POPULATION VERS L'EXTÉRIEUR"

Objectif chiffré de population :

Revenir à un niveau de population d'environ 7200 habitants.

Conserver au P.L.U. des zones d'extension de l'habitat dans les secteurs du territoire jugés les plus propices.

3.3.2. CONTINUER À FAVORISER LA REMISE SUR LE MARCHÉ DE LOGEMENTS VACANTS

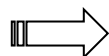
Initiative publique (Ville de Givet) et privée

3.3.2. RENFORCER LES LIENS SOCIAUX ENTRE LES QUARTIERS

3 : ORIENTATION GÉNÉRALE LIÉE À LA THÉMATIQUE HABITAT

3.3. ENRAYER LA CHUTE DE POPULATION ET POURSUIVRE LE DÉVELOPPEMENT URBAIN (suite)

RAPPELS CIBLÉS DU DIAGNOSTIC ...



. Un parc de logements composé pour l'essentiel de résidences principales dont le nombre est en progression constante (+5% entre 1999 et 2009).

La présence de logements vacants est nécessaire pour assurer la fluidité du parc et permettre le parcours résidentiel («vacance de rotation»). Un taux de vacance proche de 7% permet d'y répondre, ce qui est largement le cas à Givet, dont le taux est resté constant entre 1999 et 2009 (11%).

. **Un niveau de confort** globalement satisfaisant,

. Une petite majorité des résidents sont des **propriétaires occupants** de leur logement (54,9 %), et on relève la **présence significative du parc locatif HLM**, qui représente environ 21% des résidences principales en 2009 (633 logements en 2012 répartis entre Espace Habitat très majoritairement et Habitat 08).

On relève une hausse constante du nombre total de logements depuis 1968, mais à des rythmes disparates. Parmi ces logements, les maisons sont majoritaires mais la part des appartements est importante (+ de 40%) et elle tend même à augmenter depuis 1999.

... ET CHOIX POLITIQUES EN DÉCOULANT✍

3.3.4. VEILLER À LA MIXITÉ URBAINE, SOCIALE ET INTERGÉNÉRATIONNELLE

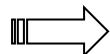
Vieillesse de la population : prévoir une offre de logements adaptés en alternative à l'EHPAD,

3.3.5. RENFORCER LES LIENS SOCIAUX ENTRE LES QUARTIERS

3 : ORIENTATION GÉNÉRALE LIÉE À LA THÉMATIQUE HABITAT

3.4. OBJECTIFS COMMUNAUX DE MODÉRATION DE LA CONSOMMATION DE L'ESPACE

RAPPELS CIBLÉS DU DIAGNOSTIC ...



Analyse de la consommation de l'espace depuis 2006 : 49 ha

- . à usage d'habitat : 19 hectares environ concernant essentiellement les lotissements à l'Est du territoire (Le Bonnier, Petite Duve, Massemble, etc. avec voies de desserte) et des constructions au coup par coup,
- . à usage d'activités : 21 hectares environ (zone commerciale Rives d'Europe, zone communale de la route de Beauraing, bâtiments disséminés, etc.),
- . à usage d'équipements publics : 9 hectares environ (aire d'accueil des gens du voyage, espace Rivéa, voie de liaison entre le port et le PACoG, etc.).

Approche liée aux autorisations d'urbanisme.

De 2007 à 2012 inclus, la commune de Givet a délivré en moyenne par an, 38 permis de construire et 144 déclarations préalables.

Constructions neuves.

Entre 1999 et 2009, 11 logements par an en moyenne ont été construits à Givet, ce qui est insuffisant pour :

- maintenir la population à son niveau de 1999,
- ou promouvoir une hausse de la population (effet démographique).

Réhabilitation logements

À Givet, le bilan de l'O.P.A.H. terminée en 2012 s'avère plutôt positif.

... ET CHOIX POLITIQUES EN DÉCOULANT

3.4.1. OPTIMISER LE CHOIX GÉOGRAPHIQUE DES ZONES D'EXTENSION DE L'HABITAT.

Il s'agit de conserver au P.L.U. les zones d'extension de l'habitat dans les secteurs du territoire jugés les plus propices, la réflexion s'effectuant dans un souci :

- de préservation du lien social et de communauté de vie, la couronne urbaine immédiate est en ce sens privilégiée,
- de préservation de la qualité du site et des paysages,
- d'économie en matière d'équipement (linéaires de voiries, réseaux, etc.),
- de développement durable (transports et nuisance).

La prise en compte de ces paramètres induit les choix suivants :

- densification au niveau du quartier de Bon Secours,
- poursuite des extensions urbaines à l'entrée est de la ville et à hauteur du quartier du Petit Doisches,
- etc.

3.4.2. POURSUIVRE LA DENSIFICATION DU TISSU URBAIN EXISTANT PAR UNE IDENTIFICATION DES DENTS CREUSES

La localisation des nouveaux espaces d'urbanisation doit aussi et surtout être choisie au sein du tissu bâti existant dans une logique de développement qualitatif des espaces bâtis et de réduction de la consommation spatiale.

3 : ORIENTATION GÉNÉRALE LIÉE À LA THÉMATIQUE HABITAT

3.5. OBJECTIFS COMMUNAUX EN FAVEUR DE LA LUTTE CONTRE L'ÉTALEMENT URBAIN

RAPPELS CIBLÉS DU DIAGNOSTIC ...



... ET CHOIX POLITIQUES EN DÉCOULANT

Effets pervers générés par la pratique de l'étalement urbain

Depuis ces dernières années, la lutte contre l'étalement urbain s'est affirmée au cœur des préoccupations nationales, car il est jugé contraire à un développement urbain durable :

- ✓ *il consomme une ressource non renouvelable : l'espace naturel, agricole et paysager;*
- ✓ *il génère des coûts élevés d'infrastructures : routes, canalisations, câbles;*
- ✓ *il entraîne une consommation énergétique élevée pour les transports et le chauffage;*
- ✓ *il imperméabilise les sols et favorise le ruissellement des eaux pluviales;*
- ✓ *il occasionne des dépenses de plus en plus élevées pour les ménages : éloignement plus important donc coûts de transports plus élevés;*
- ✓ *il éloigne des commerces, des services et des transports en commun;*
- ✓ *il peut engendrer un isolement social.*

3.5.1. IDENTIFIER ET PROMOUVOIR LA RECONQUÊTE DES FRICHES URBAINES

Friches industrielles (ex. Cellatex, Ardenity, Sopal, etc.).

Îlots d'habitat dégradés

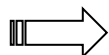
3.5.2. STOPPER LE DÉVELOPPEMENT LINÉAIRE DE L'URBANISATION

Des zones à urbaniser inscrites au P.L.U. en vigueur avant cette révision générale et suscitant ce développement linéaire sont supprimées (route de Beauraing et route de Heer).

4 : ORIENTATIONS GÉNÉRALES LIÉES AU VOLET ÉCONOMIQUE ET AU DÉVELOPPEMENT DES COMMUNICATIONS NUMÉRIQUES

4.1. ÉQUIPEMENT COMMERCIAL

RAPPELS CIBLÉS DU DIAGNOSTIC ...



... ET CHOIX POLITIQUES EN DÉCOULANT ... ✍

Port de Givet :

Eau et Force et la Chambre de Commerce et d'Industrie des Ardennes se sont engagées à développer l'activité du Port, et à en faire une référence française en matière de transport de marchandises d'ici 2014.

Pôle commercial de la Pointe :

La ville de GIVET dispose d'un tissu d'activités commerciales et de services relativement complet, tant en centre-ville (commerces de proximité, services,...) que sur la zone commerciale Rives d'Europe, ce qui justifie sa position de pôle commercial de la Pointe.

Le succès de cette zone commerciale a contribué à recentraliser la consommation sur Givet en attirant également la population belge.

Un marché hebdomadaire se tient dans le centre de Givet Saint-Hilaire tous les vendredis au matin.

4.1.1. PERMETTRE LE DÉVELOPPEMENT STRATÉGIQUE DU PORT DE COMMERCE

- en poursuivant l'accompagnement des démarches effectuées par les différents acteurs et gestionnaires du port,
- en veillant à adopter des dispositions réglementaires permettant à la fois le développement du port et l'évolution possible des ensembles techniques qui lui sont attachés (écluses, barrages, etc.),
- en développant le partenariat avec le port de Namur,
- en participant au renforcement de la notoriété du port afin d'attirer de nouveaux trafics et développer l'emploi direct et indirect.

4.1.2. RENFORCER L'ATTRACTIVITÉ DES COMMERCES DU CENTRE-VILLE

- poursuivre les actions en faveur d'une amélioration des conditions d'accessibilité aux commerces et de stationnement.

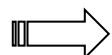
4.1.3. ZONE COMMERCIALE RIVES D'EUROPE

- en poursuivant la diversification de l'offre de produits, commerces et de services de proximité compatible avec le maintien de l'équipement commercial du centre-ville,
- en tirant partie de sa situation transfrontalière et pérenniser la fréquentation belge de la zone commerciale.

4 : ORIENTATIONS GÉNÉRALES LIÉES AU VOLET ÉCONOMIQUE ET AU DÉVELOPPEMENT DES COMMUNICATIONS NUMÉRIQUES

4.2. DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

RAPPELS CIBLÉS DU DIAGNOSTIC ...



Les statistiques disponibles au 31 décembre 2010 indiquent que le territoire givetois regroupe **485 établissements, tournés pour majoritairement vers le commerce, les transports et les services divers** (environ 63% des établissements).

Les établissements liés à une administration publique, de l'enseignement, de la santé ou de l'action sociale sont ensuite les plus représentées, avant l'industrie et la construction (travaux neufs, rénovation, réparation ou maintenance).

Les activités liées à l'agriculture, la sylviculture et la pêche sont les plus faiblement représentées (environ 3% des établissements).

Le déclin démographique amorcé depuis les années 1990 est sans doute associé en grande partie à la perte successive d'emplois locaux liée à :

- **la fermeture d'entreprises privées** comme la Tesa en 1990 (180 emplois directs perdus), Cellatex en 2000 (suppression de 153 emplois directs), Allardin, MIG, SOPAL),
- **et à la fermeture à la fin du mois d'octobre 2009 du centre d'entraînement commando installé depuis 1962 dans le fort de Charlemont**. La Ville a perdu par la même occasion le premier employeur public local (100 militaires et 30 civils).

En plus du port, Givet dispose de plusieurs entités économiques:

- Parc d'Activités Communautaire de Givet,
- zone d'activités communale de la route de Beauraing
- zone d'activités de la Terre au Pavé,
- zone industrielle nord,
- les deux centres sur chaque rive,

... ET CHOIX POLITIQUES EN DÉCOULANT ...

4.2.1. CONFORTER LA SYNERGIE ENTRE LE PORT DE GIVET ET LE PACOG

En considérant que l'autoroute ne rejoint pas la Pointe des Ardennes et que, pour l'heure, la voie de chemin de fer Charleville-Mézières-Givet est très empirique et en mauvais état, **le seul atout logistique de Givet est actuellement son port**.

Ce dernier constitue un levier local incontestable en faveur du développement économique de Givet, mais aussi et surtout à des échelles plus vastes (communautaire, départementale et régionale).

4.2.2. PRÉVOIR L'AVENIR ET L'EXTENSION DU PACoG

Afin de faire face à un certain nombre de cessations d'activités, il est nécessaire que la commune, et à l'échelle du bassin d'emploi, la Communauté de Communes, renforcent leur tissu d'activités économiques. Il s'agit d'assurer la reconversion et l'accueil d'une nouvelle population qui doit rester.

La dernière tranche de réalisation de la Z.A.C. du Parc d'Activités Communautaire de Givet est aujourd'hui lancée, et la commune souhaite pouvoir faire face à toutes les opportunités. L'activité industrielle pouvant parfois être consommatrice de surfaces importantes, il est nécessaire de préparer l'avenir, et de prévoir dès maintenant une extension future de ce parc d'activités.

Elle doit s'effectuer au nord-ouest du territoire et s'ouvrir sur la Belgique frontalière.

4.2.3. PÉRÉNNISER LA CARRIÈRE DES TROIS FONTAINES

- en définissant les zones d'exploitation de carrières compatibles avec la fragilité des milieux et leur intérêt écologique,
- et en adaptant le zonage et le règlement y afférents.

4 : ORIENTATIONS GÉNÉRALES LIÉES AU VOLET ÉCONOMIQUE ET AU DÉVELOPPEMENT DES COMMUNICATIONS NUMÉRIQUES

4.2. DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE (suite)

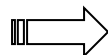
4.2.4. VEILLER À PRÉSERVER LE PRINCIPE DE MIXITÉ DES FONCTIONS HABITAT / ACTIVITÉS

À travers le P.L.U., la municipalité souhaite préserver en zones urbaines la mixité des fonctions habitat / activités, tout en veillant à ce que cette "cohabitation géographique" soit possible (ex : interdire le cas échéant, les nouvelles activités industrielles, commerciales ou artisanales polluantes ou bruyantes, etc.).

4 : ORIENTATIONS GÉNÉRALES LIÉES AU VOLET ÉCONOMIQUE ET AU DÉVELOPPEMENT DES COMMUNICATIONS NUMÉRIQUES

4.3. DÉVELOPPEMENT TOURISTIQUE, CULTUREL ET DE LOISIRS

RAPPELS CIBLÉS DU DIAGNOSTIC ...



La Ville de Givet fait partie des communes ardennaises les plus touristiques. Son patrimoine naturel, culturel et historique présente un atout certain qu'elle s'attache à exploiter et à préserver depuis plusieurs années, avec la Communauté de Communes Ardennes Rives de Meuse et l'ensemble des professionnels et institutionnels du tourisme.

L'Office de Tourisme communautaire Val d'Ardenne Tourisme vise à développer l'activité touristique sur ce secteur par ses actions publicitaires.

La ville contribue également à se faire connaître, grâce notamment à un site Internet attractif.

Les équipements touristiques publics se complètent avec une offre privée d'hébergement et de restauration importante à l'échelle de la ville : 6 hôtels-restaurants / hôtels, 2 chambres d'hôtes « Gîtes de France ».

Si l'activité touristique locale est déjà bien ancrée sur le territoire, elle peut encore être développée avec une dimension transfrontalière. Les potentialités en termes de retombées économiques et de création d'emplois ne sont pas encore épuisées.

... ET CHOIX POLITIQUES EN DÉCOULANT ...

4.3.1. POURSUIVRE LA VALORISATION DES FORTS DE CHARLEMONT ET DE CONDÉ

- **en autorisant à Charlemont la pratique des activités touristiques, culturelles, sportives et de loisirs :**
Il est indispensable de retrouver un usage pour ce fort, faute de quoi le site, abandonné, deviendra progressivement une ruine, ce qui sera un désastre, comme c'est le cas pour le camp retranché du Mont d'Hours sur l'autre rive de la Meuse.
- **en poursuivant la valorisation du Fort Condé.** Comme pour Charlemont, ce fort constitue un monument important dans l'histoire de la ville. Lui aussi délaissé par l'armée, sa gestion et son avenir s'avéraient problématiques.
Il fait l'objet d'un projet d'aménagement touristique, sous maîtrise d'ouvrage de la Communauté de Communes Ardenne - Rives de Meuse.
Le projet vise le site lui-même et prévoit l'aménagement d'un accès spécifique.
Par ailleurs, la qualité du monument réhabilité vaut également par son implantation dans les versants verdoyants de l'entrée ouest de la ville. Aussi, la commune a choisi de préserver également ses abords et les prairies environnantes.

4.3.2. PROMOUVOIR LES ACTIVITÉS TOURISTIQUES ET DE LOISIRS

Soucieuse de pouvoir exploiter ses autres atouts en faveur des loisirs, la commune souhaite :

- **exploiter le site autour du château de Massembre** (vallée, château, équipements de loisirs de l'autre côté de la frontière), et assurer l'hébergement de la clientèle de loisirs pouvant le fréquenter ;
- **accompagner d'autres projets jugés compatibles le site de Givet.**

4 : ORIENTATIONS GÉNÉRALES LIÉES AU VOLET ÉCONOMIQUE ET AU DÉVELOPPEMENT DES COMMUNICATIONS NUMÉRIQUES

4.3. DÉVELOPPEMENT TOURISTIQUE, CULTUREL ET DE LOISIRS (suite)

4.3.3. AMÉNAGER LE PARC DE MON BIJOU

Accueillant le centre aéré, et également auparavant une auberge de jeunesse, ce parc est aujourd'hui relativement délaissé, alors qu'il abrite des bâtiments offrant un potentiel de mise en valeur non négligeable. Une étude d'aménagement a donc été lancée pour réhabiliter le parc, en accompagnement des bâtiments qui viennent d'être restructurés.

4.3.4. DÉVELOPPER LE TOURISME FLUVIAL

Dans un contexte de redynamisation suite à la fermeture du centre d'entraînement commando, la Ville souhaite développer son attrait touristique, en particulier le tourisme fluvial, pour capter au mieux les clientèles de passage et optimiser les retombées du tourisme fluvial sur son territoire.

4.3.5. POURSUIVRE LE RÉAMÉNAGEMENT DES QUAIS DE LA HOUILLE À GIVET NOTRE-DAME, EN UN LIEU DE PROMENADE AGRÉABLE

Givet Notre-Dame abrite des quartiers souvent mal connus, alors qu'ils constituent des éléments essentiels du patrimoine historique et culturel de la ville, avec notamment des aménagements hydrauliques spécifiques. Les bords de la Houille ont longtemps été ignorés, abandonnés à des arrières de parcelles, et mal entretenus.

De nombreuses actions ont été réalisées (cheminements piétons, aires de repos, réhabilitation de façades, aménagement de rues et ruelles d'accès aux bords de Houille), mais il reste encore une liaison à trouver dans ces opérations ponctuelles pour valoriser un lieu de promenade privilégié : pour cela, il est nécessaire d'assurer la continuité du cheminement de découverte et d'accentuer les efforts d'aménagement.

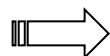
4.3.6. POURSUIVRE LA VALORISATION DU PATRIMOINE NATUREL ET ARCHITECTURAL GIVETOIS

(orientation transversale)

4 : ORIENTATIONS GÉNÉRALES LIÉES AU VOLET ÉCONOMIQUE ET AU DÉVELOPPEMENT DES COMMUNICATIONS NUMÉRIQUES

4.4. DÉVELOPPEMENT DES COMMUNICATIONS NUMÉRIQUES

RAPPELS CIBLÉS DU DIAGNOSTIC ...



Parmi les objectifs de la Loi Grenelle II figure le **développement des communications numériques**. La Loi Pintat relative à la lutte contre la fracture numérique a été adoptée le 17 décembre 2009 (n°2009-1572).

Le Conseil Général des Ardennes est maître d'ouvrage du **Schéma Directeur Territorial d'Aménagement Numérique des Ardennes**. Celui-ci est en cours de finalisation (parties techniques et financières).

La loi n'impose pas de compatibilité entre les SDTAN, qui ont **valeur indicative**, et les documents d'urbanisme opposables comme les plans locaux d'urbanisme (P.L.U.).

À ce jour, la Ville de Givet compte 3058 lignes téléphoniques éligibles à la technologie ADSL, avec un débit allant de 2 à 20 Mbps. Le Nœud de Raccordement d'Abonnés (NRA) au réseau est situé à Givet.

... ET CHOIX POLITIQUES EN DÉCOULANT ...

4.4.1. ACCOMPAGNER LES DÉMARCHES FUTURES DES DIFFÉRENTS ACTEURS EN FAVEUR DU DÉVELOPPEMENT POTENTIEL DU TRÈS HAUT DÉBIT À GIVET

Avec l'essor des technologies de l'information et de la communication, le haut débit est devenu essentiel au grand public comme aux professionnels.

La pratique du télé-travail tend à se développer de plus en plus **et si des perspectives de renforcement de la couverture numérique se profilent sur le territoire communal**, la municipalité entend accompagner les acteurs concernés dans leur démarche (ex : structures intercommunales, Conseil Général de la Meuse, opérateurs, etc.).

Le développement des communications numériques est un investissement d'avenir et un fort enjeu de croissance.

Si un renforcement du réseau est envisagé sur le territoire communal par le Schéma Directeur Territorial d'Aménagement Numérique des Ardennes, il sera pris en considération.

Selon l'état d'avancement respectif du S.D.T.A.N des Ardennes et du P.L.U. de Givet, la présente orientation du P.A.D.D. pourra être complétée par les **orientations prises par le S.D.T.A.N.**

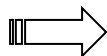
4.4.2. MAITRISER LE DÉVELOPPEMENT DES ÉQUIPEMENTS EN FAVEUR DE LA TÉLÉPHONIE MOBILE

La collectivité souhaite que le règlement d'urbanisme interdise à l'avenir les antennes de radiotéléphonie mobile dans les zones urbaines. L'objectif ici poursuivi est d'éviter à l'avenir les conflits et débats similaires à ceux intervenus pour l'antenne de la rue Berthelot.

5 : ORIENTATIONS GÉNÉRALES LIÉES AUX TRANSPORTS ET AUX DÉPLACEMENTS

5.1. TRANSPORT FLUVIAL

RAPPELS CIBLÉS DU DIAGNOSTIC ...



Le Port de Givet :

Situé sur la Meuse à l'extrémité nord du département des Ardennes et à la frontière avec la Belgique, le port de Givet occupe une position stratégique à l'extrémité d'un itinéraire fluvial accessible aux bateaux à grand gabarit, venant des grands ports de la mer du Nord (Anvers, Rotterdam, Dunkerque), via la Belgique. Il n'est distant que de quelques journées de bateau de ces grands ports.

Sa situation géographique et la nature écologique du transport par voie d'eau sont autant d'atouts qu'il exploite afin de s'inscrire comme une étape incontournable du trafic par voie d'eau entre la France et le Nord de l'Europe.

Eau et Force et la Chambre de Commerce et d'Industrie des Ardennes se sont engagées à développer l'activité du Port, et à en faire une référence française en matière de transport de marchandises d'ici 2014.

Cette plate-forme portuaire doit donner la pleine mesure du potentiel économique qu'elle représente. En forte augmentation depuis 1997, le trafic fluvial total par voie d'eau des marchandises chargées (63,7 %) et déchargées (36,3 %) à Givet (tous quais), soit 277 500 tonnes, a augmenté de 4,4 % en 2004.

Depuis 2006, plusieurs opérations d'infrastructure ont augmenté la capacité d'accessibilité du port par la voie d'eau. En effet, l'approfondissement de l'écluse des Quatre Cheminées a notamment permis de relier le port de Givet au grand gabarit de classe IV du réseau belge.

La Halte fluviale: elle date des années 1980.

... ET CHOIX POLITIQUES EN DÉCOULANT

5.1.1. POURSUIVRE L'ACCOMPAGNEMENT DES DÉMARCHES EFFECTUÉES PAR LES DIFFÉRENTS ACTEURS EN FAVEUR DU DÉVELOPPEMENT STRATÉGIQUE DU PORT DE GIVET

À l'échelle du Plan Local d'Urbanisme, il importe que les dispositions réglementaires adoptées permettent à la fois le développement du port et l'évolution possible des ensembles techniques qui lui sont attachés (écluses, barrages, etc.).

5.1.2. PROMOUVOIR LE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE PARTENARIAL ENTRE LES PORTS DE GIVET ET DE NAMUR

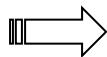
5.1.3. DÉVELOPPER LE TOURISME FLUVIAL

(orientation transversale – voir chapitre lié au développement touristique, culturel et de loisirs)

5 : ORIENTATIONS GÉNÉRALES LIÉES AUX TRANSPORTS ET AUX DÉPLACEMENTS

5.2. TRANSPORT FERROVIAIRE

RAPPELS CIBLÉS DU DIAGNOSTIC ...



La voie ferrée Charleville - Revin - Givet traverse le territoire parallèlement au tracé de la R.D.8051, et elle assure le transport de voyageurs et de marchandises.

Elle est l'une des plus fréquentée de Champagne-Ardenne (900 000 voyageurs/an) et elle connaît également un fort trafic de fret. C'est donc un axe vital pour le département des Ardennes et pour l'économie de la vallée de la Meuse

Concernant la gare de Givet, elle est proche du centre-ville (Givet Saint-Hilaire) et elle dotée d'un parking pour les véhicules et les deux roues. Elle est ouverte tous les jours de la semaine à des horaires variables. De la gare, des liaisons sont assurées avec le réseau belge d'autocars (TEC) en direction de Dinant et de Namur.

Ligne Givet – Dinant :

La réouverture de cette ligne reste un enjeu important pour les années futures et ceci devrait aussi contribuer à la réouverture du train touristique à vapeur saisonnier, stoppé depuis 2000.

... ET CHOIX POLITIQUES EN DÉCOULANT

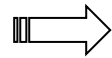
5.2.1. SOUTENIR LES DÉMARCHES EN FAVEUR DU MAINTIEN ET DU DÉVELOPPEMENT DU TRAFIC FERROVIAIRE

- en ré-ouvrant la ligne de chemin de fer entre Givet et Dinant,
- en veillant au maintien et à la remise en état de la ligne Charleville-Revin-Givet,
- en favorisant la desserte ferroviaire du Parc d'Activités Communautaire de Givet (réutilisation possible d'un ancien embranchement ?).

5 : ORIENTATIONS GÉNÉRALES LIÉES AUX TRANSPORTS ET AUX DÉPLACEMENTS

5.3. DÉPLACEMENTS

RAPPELS CIBLÉS DU DIAGNOSTIC ...



L'engorgement du centre ville est dû à l'existence d'un seul pont entre Givet Notre-Dame et Givet Saint-Hilaire, obligeant, dans les déplacements nord-sud, de traverser les deux centres anciens de la ville, quelque soit la destination.

... ET CHOIX POLITIQUES EN DÉCOULANT

5.3.1. AMÉLIORER LES DÉPLACEMENTS ENTRE GIVET-NOTRE-DAME ET GIVET SAINT-HILAIRE

- **en favorisant la création d'un deuxième axe de franchissement de la Meuse, en plus du Pont des Américains :**
Ce deuxième axe de traversée de Givet (avec de nouveaux giratoires), doit ainsi permettre la desserte de : Givet Saint-Hilaire, complexe Berthelot, Givet Bon Secours, zone industrielle nord, Parc de Mon Bijou, Parc d'Activités Communautaire de Givet, route de Philippeville, Fort Condé. Cet axe comprendra un deuxième pont sur la Meuse, à la place de l'actuel pont de chemin de fer désaffecté.
- en améliorant le carrefour de desserte de la zone commerciale,
- en poursuivant les efforts - favoriser les échanges entre ces deux pôles (transports à la carte, navettes,...), afin de réduire les déplacements en voiture, et veiller à une accessibilité équitable,

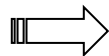
5.3.2. POURSUIVRE LE DÉVELOPPEMENT DES DÉPLACEMENTS DOUX

- **entretenir et valoriser les liaisons douces existantes aux abords du centre ancien :** voie verte, ruelles,... qui constituent des itinéraires de découverte touristique de Givet, mais également contribuent au lien social et aux liaisons interquartiers,
- **inciter aux déplacements doux,** particulièrement des écoliers, des collégiens et des lycéens, en leur assurant une sécurité optimale par des aménagements spécifiques,
- **favoriser et sécuriser les circulations douces vers les équipements collectifs structurants** (ex : centre aquatique, fort Condé, etc.).

5 : ORIENTATIONS GÉNÉRALES LIÉES AUX TRANSPORTS ET AUX DÉPLACEMENTS

5.3. DÉPLACEMENTS (suite)

RAPPELS CIBLÉS DU DIAGNOSTIC ...



... ET CHOIX POLITIQUES EN DÉCOULANT

5.3.3. SOUTENIR LE PROJET DÉPARTEMENTAL DE CRÉATION DU DEUXIÈME AXE DE GIVET ASSURANT LA DESSERTE DU PORT

Source : Dossier d'enquête préalable à la D.U.P. / Conseil Général 08 cabinet ERA Ingénieurs conseil - Avril 2008

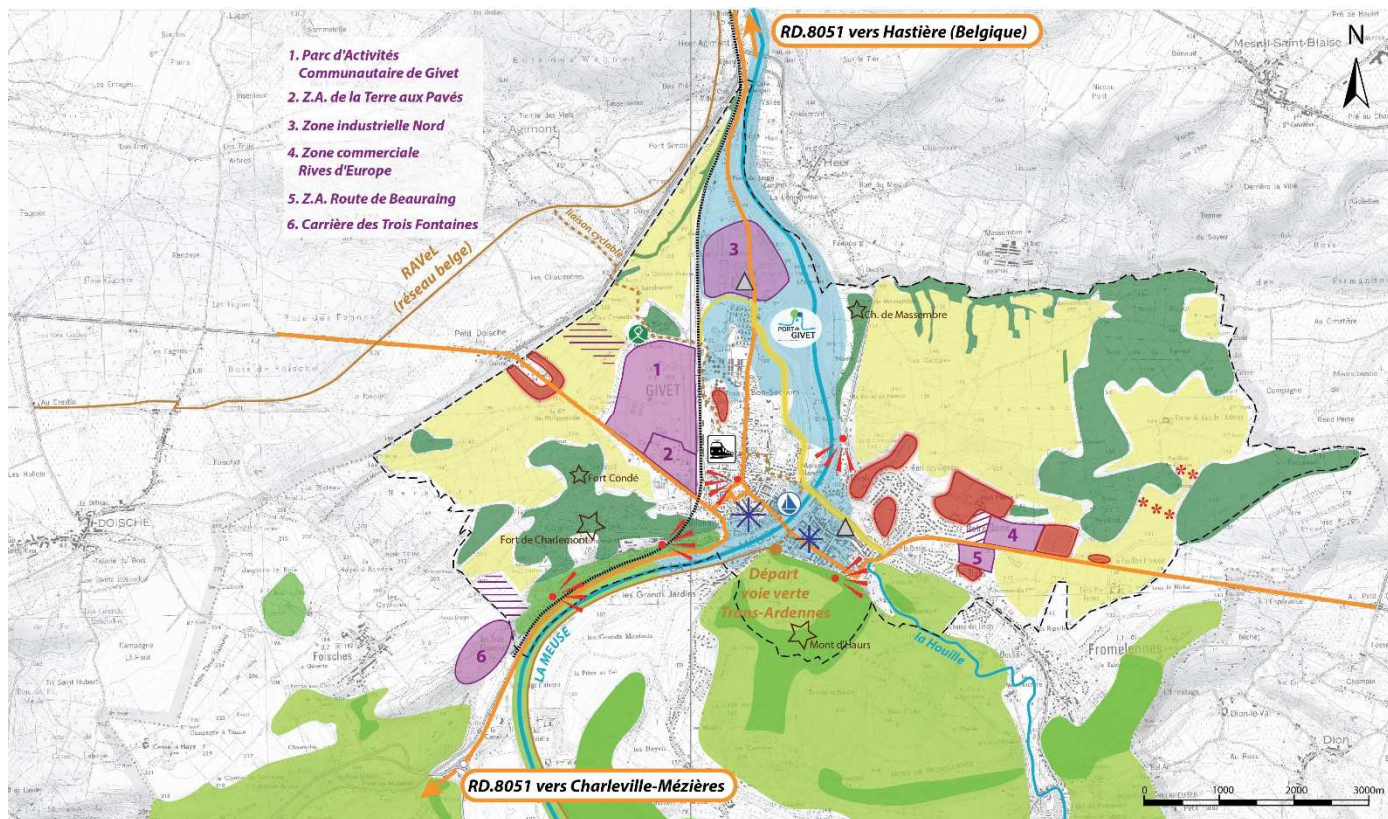
Les objectifs généraux de cet aménagement structurant sont les suivants :

- améliorer l'accessibilité à la zone portuaire de Givet et aux zones d'activités situées au Nord de l'agglomération,
- compléter la liaison R.D.8051 – R.D. 949, dont la première partie (franchissement de la Meuse) est en cours de réalisation par le Conseil Général des Ardennes,
- accompagner le développement économique du secteur,
- créer un axe qui évite au trafic à destination de ces zones d'activités de passer dans le centre-ville de Givet.

5.3.4. POURSUIVRE LES ACTIONS EN FAVEUR DES DÉPLACEMENTS « DURABLES »

Exemple : mise en place récente d'une navette entre la cité scolaire Vauban et la gare de Givet.

CARTE DE SYNTHÈSE DU P.A.D.D.



ASSURER UNE GESTION DURABLE DES ESPACES NATURELS ET AGRICOLES

- Cours d'eau principal
- Zone inondable
- Espace boisé
- Réserve Naturelle Nationale de la Pointe de Givet
- Site Natura 2000
- Espace agricole
- Point de vue paysager à préserver
- Continuités végétales écologiques à préserver

POURSUIVRE LA VALORISATION DU PATRIMOINE ARCHITECTURAL ET PRÉVOIR UN DÉVELOPPEMENT URBAIN ÉQUILIBRÉ

- Les centres anciens et leur bâti remarquable (église St-Hilaire, Tour Victoire, Porte Charbonnière, etc.)
- Friche industrielle à reconquérir
- Secteur d'urbanisation potentielle

SOUTENIR LE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET TOURISTIQUE

- Entité économique existante
- Zone d'urbanisation future à vocation économique
- Port de commerce en développement
- Halte fluviale
- Domaine de Mon Bijou : poursuivre sa mise en valeur et l'exploitation de ses potentialités
- Site patrimonial au fort potentiel touristique, culturel, sportif et/ou de loisirs

AGIR EN MATIÈRE DE TRANSPORTS ET DE DÉPLACEMENTS

- Axe routier structurant existant
- Deuxième axe de traversée de Givet en projet (— Tronçon existant)
- Voie ferrée
- Voie réservée aux déplacements doux

CARTE DE LOCALISATION DES SECTEURS À PROJET

